



Pas - de - Calais

Pourquoi voter *Sud* ?

SUD est né il y a plus de 20 ans de la volonté de certains agents de la Fonction Publique Hospitalière, en totale rupture avec les pratiques des syndicats traditionnels, afin de revenir à un syndicalisme de terrain, indépendant des partis et des directions, à l'écoute des salariés et de ses adhérents.

SUD se réclame donc d'un syndicalisme différent, sans intérêt « de boutique », qui a au cœur de son action, à l'image de son sigle, les valeurs de Solidarité, d'Unité et de Démocratie.

SUD a l'ambition de répondre à la crise du syndicalisme.

SUD agit de tous temps contre l'arbitraire, pour le respect des droits, de la dignité des salariés.

SUD santé sociaux est membre de l'Union Syndicale Solidaires.

Voter SUD c'est vouloir du neuf pour le syndicalisme.

Vous voulez mieux nous connaître

SUD Santé Sociaux

71 bis, rue du Roger Salengro
62 223 St Laurent Blangy

Téléphone/ Répondeur /Fax
03 21 21 13 36

Adresse Electronique
sud.sante.sociaux.62@free.fr

Site internet SUD Santé Sociaux Nord – Pas de Calais
www.sudsantesociaux5962.org

Exprimez vous

Personne ne peut parler à votre place, alors

Le 20 octobre 2011

Aux élections de vos représentants aux Commissions Administratives Paritaires Départementales

VOTEZ *Sud*

A quoi servent les CAPD ?

Ces commissions statuent lorsque les commissions locales ne peuvent se réunir. Elles traitent toutes les questions concernant les carrières individuelles des agents : titularisation, avancement d'échelon, promotion de grade, révision de notation ou des appréciations administratives, recours en cas de refus de temps partiel, disponibilité ou détachement, discipline, et tout litige entre un agent et l'administration.

Un tiers des représentants du personnel élus à la CAPD correspondante siège à la Commission Départementale de Réforme qui statue sur les accidents du travail, maladies professionnelles et tout problème lié à l'incapacité de travailler.

Chacun est concerné, car quelle que soit sa profession, sa situation peut y être examinée durant sa carrière.

Les Commissions Administratives Paritaires Locales (CAPL) et Départementales (CAPD) concernent tous les personnels titulaires des établissements publics de santé.

Face aux injustices sociales SUD agit en toute occasion pour défendre vos intérêts, garantir les acquis sociaux, promouvoir un service public hospitalier, pour une santé de qualité dans le respect de la personne soignée et des personnels hospitaliers.

En votant SUD vous voterez aussi pour un syndicalisme de transformation sociale, porteur d'avenir, pour une répartition égalitaire des richesses disponibles.

L'hôpital public malade de trop de restrictions...

Comme partout dans le pays les hôpitaux sont restructurés.

La loi HPST (Loi Bachelot), asphyxie l'hôpital public par des plans d'économie, des budgets rognés, des pénuries de personnel.



C'est une politique qui vise sciemment à la privatisation rampante de l'hôpital public !

Les conditions de travail du personnel se sont dégradées. Les malades, frappés par les franchises médicales, paient le prix fort de ces restrictions...

Mise à mal de la RTT, des congés, récu, et repos c'est la galère ...

Remise en cause du nombre de RTT, suppressions de personnel, changement de plannings incessants, rappels à domicile, voilà le lot quotidien. Cela suffit !



Nos professions ne sont pas reconnues...

Les négociations avec le ministère en 2006 et 2010 n'ont distribué que des miettes et surtout ont introduit de nouvelles inégalités entre professions.

Ainsi les infirmières ont fait l'objet d'un chantage au choix entre catégorie A et B. Les catégories C sont délaissées.

C'est pourquoi SUD n'a pas signé ces accords

Les départs en retraite retardés par la réforme des retraites et les suppressions d'emplois dues aux restructurations limitent l'accès aux grades supérieurs.



Non-syndiqués ou syndiqués il faut en finir avec nos galères professionnelles !

Notre participation active au rassemblement le plus large est nécessaire pour stopper la régression et la dérive de l'hôpital public.

C'est de l'action des hospitaliers eux même et des usagers, que dépend notre avenir et l'avenir du service public.

Pour cela il faut agir, lutter et revendiquer !

SUD un syndicat de lutte...

Dans toutes leurs luttes, quel que soit le pouvoir en place, les salariés trouvent SUD à leurs côtés :

- ☞ Pour la reconnaissance de toutes les professions du secteur sanitaire et social, la revalorisation des salaires et des déroulements de carrière,
- ☞ Contre les restrictions budgétaires qui dégradent les conditions de travail,
- ☞ Pour la défense de l'emploi sous statut,
- ☞ Contre la précarisation des emplois,
- ☞ Contre la réforme des retraites,
- ☞ Contre tous les ordres professionnels.



SUD un syndicat qui informe...

SUD défend l'unité d'action, met la démocratie au cœur de son activité, pour que chacun pèse sur les décisions à prendre.

Nous informons les salariés des décisions prises dans chaque instance (CAP, CTE)

SUD : La transparence

Notre participation active aux négociations nationales a permis de commenter et retransmettre aux personnels les informations sur leur déroulement de carrières ainsi que sur les propositions du ministère.

La volonté de transparence nous a conduits à associer à notre délégation des représentants des professions ou secteurs concernés.